

Affaire 13-120723

Occupation du Domaine Public et Privé - Grille Tarifaire

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24

Absents: 04

Procurations: 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le DOUZE JUILLET à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1ère adjointe - Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Sandra GRONDIN municipale- Micheline CLAIN conseillère conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Joseph CHEVALIER conseiller municipal - Alain RIVIERE conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Frédéric AZOR conseiller Emilie NALEM conseillère municipal municipale -Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S): Mickaël PAYET conseiller municipal -Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S): Érick BOYER conseiller municipal à CHEVALIER Joseph Luçay

Affaire 13-120723

Occupation du Domaine Public et Privé – Grille Tarifaire

Le Maire rappelle les articles L.2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques qui indiquent que l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Il fait part à l'Assemblée que par délibération en date du 25 juin 2015 la tarification pour l'occupation du domaine public avait été révisée mais qu'il est nécessaire d'adapter la grille tarifaire, au vu de l'évolution des demandes et des nouveaux modes de commercialisation.

Le Maire propose ainsi la révision des prix concernant l'occupation du domaine public selon les nouveaux tarifs cidessous :

Toutes structures proposant un service d'intérêt général	GRATUIT			
	de stationnement :			
Emplacements et natures des droits	Modes de taxation	Commune	OBSERVATIONS	
Foodtruck, véhicule commercial, boutiques éphémères	Semestre Annuel	200,00 €	Soit 33€/ mois	
Banderole ou panneau à usage commercial en travers de la voie publique ou sur espace public occasionnel	Place / jour	60,00 €		
Exposition publicitaire de véhicules	Place / jour / véhicule	20,00€		
Exposition publicitaire autres (chapiteaux, tentes)	Place / jour / chapiteau, tente	20,00 €		
Manège	Prix / M ²	1,00€		
	Semestre	60,00€		
fallone control of mondrit con location white	Annuel	120,00€	Soit 10€ / mois	
Étalage, vente de produit sur la voie publique	Occasionnel : m²/ mois	10,00€		
Location terrain nu avec terrasse ouverte	M ² / mois	10,00€		
Per	mis de voirie :			
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique	M ² / mois	20,00€		
Location terrain nu sans terrasse	M ² / mois	10,00€		
D	roit de place :			
	6 mètres linéaires	18,00€		
Marché forain	12 mètres linéaires	36,00€		
Brocante	Place / jour	20,00€		
Toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce règlement	M ² / mois	10,00€	±8.	
	Baux			
Local, bâtiment modulaire (box)	M ² / mois	10,00€	Hors révision annuel du loyer	

Le tarif d'occupation est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (art. L2322-4 du CG3P)

Ces tarifs ne s'appliquent pas à la Fête des Goyaviers, à laquelle est appliquée une grille tarifaire spécifique révisée annuellement.

Le Maire précise que ces diverses redevances seront perçues directement par la Trésorerie de Saint-Benoît ou par la régie communale.

Le demandeur devra impérativement remplir un formulaire auprès des services municipative de la complexe 1) 2023-DE

974-21974065-20230712-DCM73-12072023-DE Date de télétransmission : 18/07/2023 Date de réception préfecture : 18/07/2023 Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la révision de la tarification pour l'occupation du domaine public et privé conformément au tableau présenté ci-dessus et ses annexes;
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

Chnny PAYET



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT)

Le demandeur :	Particulier 🗆	Service Public □		
	Maître d'œuvre ou conducteur trave	vaux Entreprise Entreprise		
Nom (s):		Prénom (s) :		
Dénomination :				
Représenté par :				
Adresse Numéro	:	Extension :		
Nom de la voie :				
Code postal :		Pays:		
Téléphone (indiquez l'indicatif pour les pays étrangers) :				
Courriel :		@		
Si le bénéficiaire est différent du demandeur				
Nom (s):		Prénom (s) :		
Adresse Numéro	:	Extension:		
Nom de la voie :				
Code postal :		Pays :		
Téléphone (indiquez l'indicatif pour les pays étrangers) :				
Courriel :		@		
Nature la demande : Première demande □ Renouvellement □				
Si renouvellement sans changement d'activité, merci de ne pas compléter la partie ci-dessous :				
Catégorie d'occupation* : Permis de stationnement Permis de voirie Droit de place				
Durée de l'occupation :				
Type de produit :				
Si pas de produit, type de prestation :				
Branchement électrique : oui □ non □				

*Permis de stationnement (terrasse ouverte, food-truck, étalage, fête foraine), permis de voirie (terrasse fermée, kiosque) et droit de place (marché, halles).

Localisation du site concerné par la demande					
Voie concernée :					
Route nationale n°	Route départemen	Route départementale n°			
Voie communale n°					
Adresse Numéro :	Extension :	Nom de la voie :			
Code postal :					
Référence cadastrale (si terrain nu) :	Section(s):	Parcelle(s) :			
Lieu-dit :					
PIECES A FOURNIR					
□ Copie de la Carte Nationale d'identité du demandeur					
☐ Pour les ventes de denrées alimentaires transformées/cuisinées, fournir une copie du certificat de la formation à l'hygiène au nom du demandeur					
<u>Pour les entreprises</u> :					
☐ Copie de l'extrait K ou Kbis (certificat d'inscription au registre du commerce RCS : ou justificatif d'immatriculation au RNE)					
☐ Attestation d'assurance pour l'occupation de l'espace public					
□ Descriptif de la terrasse ou de l'étalage et des matériaux utilisés, avec un plan précisant l'implantation du dispositif sur le trottoir et sa superficie					
En signant, vous attestez sur l'honneur de l'exactitude des informations fournies.					
Fait à :		Le:			
Nom:		Prénom :			
Qualité :		Sianature du demandeur :			

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20230712-DCM13-12072023-DE Date de télétransmission : 18/07/2023 Date de réception préfecture : 18/07/2023